



LANATION

Bimensuel de la Ligue vaudoise fondé en 1931

SI QUA FATA SINANT

Fr. 3.50 / Abonnement annuel: 77.- / étudiants: 33.-

UNIL: UNE LOTERIE PIPÉE D'AVANCE

Comme toute communauté, l'Université a une finalité: l'enseignement et la recherche. Dans sa poursuite, l'Université comme institution est par nature tiraillée entre deux tentations: celle de s'engager ouvertement dans le débat politique national, et celle de s'enfermer dans une tour d'ivoire¹. Elle doit cette tension notamment à sa dimension communautaire, ouverte aux passions humaines, habitée par de jeunes adultes, aisément en proie au choc des idées et des nouveautés. La tour d'ivoire découle du mandarinisme, du circuit fermé des chercheurs et du carriérisme académique.

La loi sur l'Université de Lausanne déséquilibre cette tension en faveur du militantisme politique. Des sept missions que la loi accorde à l'UNIL, la dernière est la plus exorbitante: «Exercer une fonction de service en faveur de la collectivité et stimuler le débat de société»². Cette mission est aussi la plus contestable. L'Université rend son service au Pays en faisant, à long terme, de la recherche et en formant des étudiants.

En y ajoutant la mission de stimuler le «débat de société», le législateur a ouvert la porte à ce que l'Université, ou ses membres, effectuent *ès qualités* du militantisme politique. On favorise ainsi un glissement de l'esprit critique du scientifique à une position contesta-

taire de principe de ce que l'on pense être l'ordre établi.

La récente annonce de la création, à l'UNIL, d'une *Assemblée de la transition (écologique nldr)* nous a rendu perplexe. «Formuler des mesures ambitieuses permettant d'atteindre l'objectif général de ramener les impacts des activités de l'UNIL dans les limites planétaires en respectant un plancher social»³, tel sera son mandat. Sa formulation même découle directement de la théorie dite «du

L'Assemblée de la transition va devenir un contre-pouvoir au Conseil de l'UNIL.

Donut» de l'économiste Kate Raworth, qui cherche à «identifier pour l'humanité un espace juste et sûr situé entre un plafond écologique et un plancher social». Cette théorie constitue un vade-mecum de l'élaboration d'un plan-climat.

Apprendre que les soixante membres de cette assemblée seront tirés au sort a accru notre perplexité.

En soi, que la Direction de l'UNIL s'occupe des questions écologiques qui se posent à elles n'est pas néfaste. Il vaut mieux que l'homme puisse exercer concrètement sa liberté dans des cadres délimités, plutôt que de subir des décisions prises par un Etat lointain et centra-

lisé. Mais encore faut-il que la Direction n'affronte les questions qui se posent qu'à son niveau et ne développe pas une démarche prosélyte et donneuse de leçon.

Autant dire que c'est mal parti: La Direction annonce déjà qu'elle usera de sa marge de manœuvre pour porter les propositions de l'assemblée à d'autres niveaux institutionnels que le sien.

Un autre danger réside dans ce que la perspective de réflexion soit totalement unidirectionnelle. Le thème de base est donné: la transition écologique de l'UNIL dans le cadre de la «théorie du donut». Qui plus est, le mandat incite l'assemblée à se montrer «ambitieuse». A mots voilés, c'est une incitation à la radicalité. Aussi ambitieux que cela serait, proposer de ne rien faire ne sera pas une option pour cette assemblée.

Les membres du Conseil de l'Université – sorte de pouvoir législatif de l'UNIL – auraient raison de s'inquiéter pour leur fonction. Certes, les propositions de l'assemblée ne seront pas directement contraignantes. La Direction s'est toutefois déjà engagée à les rendre publiques et «permettre à la Communauté universitaire de se prononcer dessus».

L'Assemblée de la transition va obligatoirement devenir un contre-pouvoir au Conseil de l'UNIL. La «transversalité» du thème de la transition l'autorisera à se mêler de tout. Cependant sa légitimité ne découlera pas du processus démocratique formel qui l'aurait instituée. Elle résidera dans la tendance actuelle à l'extrémisme écologique, dont le campus est imprégné à coups de grèves du climat. Qui aura le courage de contester les propositions de cette assemblée passera pour un dangereux contre-transitionnaire.

Le tirage au sort lui-même est un parti pris. On se rappelle que nous avons soutenu l'élection des juges fédéraux par tirage au sort. Notre but était

d'écarter les partis politiques du processus de sélection. Mais tous les tirages au sort de se valent pas. A croire le plan d'intention 2021-2026 de la nouvelle Direction de l'UNIL, ce tirage au sort devrait assurer la représentativité de la future assemblée⁴.

Cela serait bien sûr une manière d'enrayer la dynamique selon laquelle ceux qui s'engagent «sont toujours les mêmes». Y compris de casser l'influence des plus militants. Mais cela ne marchera pas. D'abord parce que l'acceptation du mandat n'est pas obligatoire. Ceux que l'obsession éco-sociale de l'UNIL fatigue déjà préféreront se concentrer sur leurs travaux. Ensuite parce que le mandat très clair donné à l'assemblée ne lui laisse en fait aucune liberté, autant au niveau des principes que des moyens.

Annoncer officiellement de nommer un organe par tirage au sort est iconoclaste, sinon révolutionnaire. La Direction l'assume parfaitement. Faisant cela, elle cède à la tentation d'inventer de nouvelles institutions et de les tester à balles réelles dans une expérience politique à ciel ouvert. Elle le fait avec nos deniers, sous l'égide d'un vice-recteur administratif, en dehors de tout contrôle politique du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat.

Félicien Monnier

L'ANNÉE DAVEL EST LANCÉE

Comme vous le savez sans doute, l'année 2023 sera marquée par le tricentenaire de la mort du Major Davel, décapité à Vidy le 24 avril 1723 pour avoir voulu libérer le Pays de Vaud de la tutelle bernoise.

Le magazine *Passé simple*, fondé par l'historien et journaliste Justin Favrod, consacre l'entier de son numéro de septembre à ce «héros si vaudois», comme le dit justement l'éditorial de Chantal Tauxe¹.

Le dossier principal sur Davel a été rédigé par Corinne Chuard (qui va aussi publier une brève et forte synthèse sur le Major dans la collection *Presto* des éditions InFolio). Un volet du dossier rappelle le rôle essentiel de Juste Olivier dans la redécouverte de Davel au XIX^e siècle.

Plusieurs éclairages complètent l'étude et mettent en évidence des aspects moins connus du Major, comme ses ascendances, son aspect physique, ou son image après sa mort.

La controverse actuelle sur la réhabilitation officielle de Davel, ou non, n'est pas oubliée. Raphaël Mahaim, conseiller national vert, la défend, alors

que Félicien Monnier, bien connu de nos lecteurs, la rejette.

En bref, un excellent numéro de *Passé simple*, à mettre entre toutes les mains, à lire et à faire lire autour de vous!

En parallèle, M. Gilbert Coutaz, directeur honoraire des Archives cantonales vaudoises, vient de publier une importante étude sur le Major Davel aux éditions Château & Attinger². Nous reviendrons en détail sur cet ouvrage dans ces colonnes.

Le numéro spécial de *Passé simple* et le livre de M. Coutaz lancent l'année Davel avec éclat. Vous n'avez heureusement pas fini d'entendre parler du tricentenaire de la mort du héros vaudois.

Antoine Rochat

¹ «Le Major Davel 1670 – 1723», numéro spécial de *Passé simple*, mensuel romand d'histoire et d'archéologie, n° 77, septembre 2022, 48 p., fr. 10.- dans les librairies Payot, ou sur abonnement.

² Gilbert COUTAZ, *Le Major Davel, naissance du premier patriote vaudois*, Orbe 2022, 256 p., fr. 35.- auprès de l'éditeur ou dans les bonnes librairies.

MYSTÈRE BUDGÉTAIRE

Le budget de l'Etat continue de s'enfler, avec une croissance des dépenses de 3,7%. Il est vrai qu'il faut compter avec le retour de l'inflation, qui semble peser pour 1 à 1,5%; pour le reste, la croissance démographique induite par l'immigration suffit-elle à expliquer la hausse? On en doute.

L'effectif du personnel (CHUV, UNIL, HES, ORP et Plateforme 10 non compris) augmenterait de 424,4 postes, dont 148,2 dans l'enseignement obligatoire et post obligatoire. Le document officiel précise que, sur ce dernier nombre, 101,4 postes nouveaux sont «en lien avec la démographie». C'est surprenant, car la popula-

tion des jeunes Vaudois en âge scolaire ne cesse de décroître.

Selon le graphique de Statistique Vaud, les volées ayant 30 ans aujourd'hui étaient de 12'000 environ, celles ayant 20 ans aujourd'hui de 10'000 environ, celles ayant 10 ans aujourd'hui de 9'000 environ, celles nées en 2019-2020 de 8'500 environ.

Nous avons déjà relevé une anomalie analogue en 2020 à propos du budget 2021; l'Etat ne nous avait rien répondu. La nouvelle majorité, à défaut de modérer la dépense, pratiquera-t-elle davantage la transparence?

Jean-François Cavin

LA CYBERADMINISTRATION, FACTEUR DE CENTRALISATION?

La cyberadministration, parfois aussi appelée *eGovernment*, ou administration électronique, regroupe l'ensemble des projets étatiques, à tous les niveaux de l'Etat, qui utilisent les TIC¹ pour réaliser des processus administratifs à l'interne de l'administration (le traitement de données et la gestion de dossiers) et pour les prestations à destination des administrés (réculte de données, consultation du dossier, transmission des décisions).

Les plateformes actuelles visent à numériser la démarche administrative elle-même, celle-ci pourra alors être réalisée directement en ligne.

Concrètement, le nombre de projets menés semble presque infini. Tous les domaines du droit sont touchés par de nombreux projets, tant au niveau fédéral que cantonal ou communal. En droit fédéral, on songe à la numérisation des registres d'état civil et du commerce, aux projets de *eJustice* et à la numérisation des dossiers au sein des tribunaux, au projet d'*eHealth* et au dossier électronique du patient. Au niveau cantonal, certains cantons ont créé un guichet virtuel unique pour réaliser certaines démarches administratives à leur niveau, d'autres travaillent avec des plateformes dédiées à un sujet: annonce de manifestations, demande de permis de construire.

Pourquoi numériser?

L'utilisation des TIC au sein des administrations n'est pas récente. Pourtant, la Suisse est souvent présentée comme en retard dans ce domaine. Dans de nombreux documents officiels, on peut trouver trois justifications à cette numérisation croissante. Premièrement la volonté

pour l'Etat de suivre le « sens du progrès »; les entreprises privées ayant pris le train de la « révolution 4.0 », l'Etat ne pouvait pas ne pas adapter ses processus aux systématiques issues des entreprises.

Deuxièmement la recherche d'efficacité dans l'action étatique. En effet l'informatique doit permettre d'améliorer la qualité des services et la simplicité des démarches administratives, tout en améliorant la vitesse de traitement des dossiers. Cette recherche d'efficacité vise également

La standardisation technique participe à enlever des compétences aux cantons.

à réaliser des économies. Ces gains d'efficacité résulteront du temps gagné dans la saisie et le traitement de données par le personnel administratif. La recherche de cette efficacité correspond au principe constitutionnel de la conduite rationnelle des affaires de l'Etat (art. 43a al. 5 et 178 Cst.), un principe dont nous ne contestons pas la pertinence.

Quels risques alors pour le fédéralisme?

En voulant appliquer les principes énoncés par la déclaration de Tallinn², la Confédération se trouve forcée de centraliser. Parmi ces principes, citons le « digital by default », toute prestation administrative doit être fournie numériquement, ou le « once only » qui prévoit que les administrés ne doivent transmettre qu'une seule fois leurs données et

certificats, peu importe l'autorité et le domaine du droit en présence.

Afin d'appliquer ces principes et de réaliser des économies d'échelles, l'administration fédérale est souvent encouragée à ne créer qu'une seule plateforme pour toute la Suisse. Pour des domaines relevant du droit fédéral, elle peut effectuer de tels changements sans réelles oppositions des cantons. Toutefois, pour des données qui relèvent du droit cantonal ou communal, l'administration fédérale utilise des formes de collaborations multipartites ou met à disposition des plateformes en encourageant les cantons à les utiliser.

La standardisation technique participe également à enlever des compétences aux cantons. En effet afin de permettre l'interconnexion entre les différents services, il est nécessaire d'adopter des définitions communes des processus et des standards à utiliser dans le codage des plateformes. Une fois la plateforme mise en place, il sera par ailleurs très difficile et coûteux de revenir sur les systématiques de traitement et son fonctionnement interne, quel que soit le résultat d'un vote populaire.

Mais alors pourquoi défendre le fédéralisme à l'heure de la numérisation?

Outre la volonté du constituant, qui a voulu d'un système aussi décentralisé que possible, nous sommes

d'avis que la valeur des propositions des cantons et des communes, laboratoire permanent qui vise à adapter au mieux le processus administratif aux besoins des administrés, est une des forces de notre pays. Ainsi la rationalité du processus ne devrait pas être uniquement évaluée sous l'angle des coûts ou de la facilité d'implémentation d'une plateforme, mais devrait également prendre en compte d'autres principes fondamentaux auxquels appartient le fédéralisme.

Les Chambres doivent se saisir cet automne de la LMETA³, nous espérons que ce sera l'occasion de conduire un réel débat public sur l'informatique dans le système démocratique et fédéral suisse.

Marc-Olivier Buslinger

¹ Technologies de l'information et de la communication, auxquelles appartiennent aussi bien les ordinateurs de bureau que des sites internet ou des plateformes web. L'intelligence artificielle, IA, fait également partie des TIC, même si on a souvent tendance à utiliser la notion plus détaillée pour décrire ce phénomène.

² Déclaration des ministres du Conseil de l'UE du 6 oct. 2017 sur la cyberadministration.

³ Dont nous avons déjà parlé dans ces colonnes en date du 7 mai 2021 (*La Nation* n° 2174).

ACTUALITÉ LMETA

Le Conseil national a accepté le 21 septembre passé, en deuxième lecture, le projet de LMETA, la loi cadre en matière de cyberadministration pour les autorités fédérales¹. A cette occasion, les parlementaires, contre l'avis du Conseil fédéral et du Conseil des Etats et malgré les avis pourtant quasi unanimes des cantons lors de la procédure de consultation, ont décidé à une courte majorité d'ajouter à l'art. 2 al. 2bis un alinéa qui donnerait à la Chancellerie fédérale la compétence de forcer les autorités cantonales (et pas les cantons eux-mêmes) à l'utilisation de certains moyens informatiques (art. 11), d'interfaces (art. 13) mais également à la mise en œuvre de normes techniques, organisationnelles et de procédure (art. 12).

Vouloir ainsi limiter la souveraineté des cantons (garantie à l'art. 3 Cst.), leur autonomie et leurs libertés organisationnelles (garanties à l'art.

47 al. 2 Cst.) n'est pas un acte anodin. Même la mise en œuvre du droit fédéral doit se faire dans le respect du principe de subsidiarité (5a Cst.). La Confédération doit alors laisser aux cantons « une marge de manœuvre aussi large que possible » (art. 46 al. 3 Cst.). Cet ajout scandaleux ne respecte actuellement aucun de ces principes.

Les cantons ont su jusqu'ici faire preuve d'innovation, adapter leurs plateformes aux besoins de leurs populations. Nous espérons que le Parlement modifiera ce projet dans le respect de l'ordre constitutionnel afin de laisser aux cantons la liberté de manœuvre indispensable à une bonne [cyber]-administration.

M.-O. B.

¹ Dont l'avant-projet a été présenté dans ces pages en date du 7 mai 2021 (*La Nation* n° 2174).

« La France a sapé ce qui était le pilier porteur de sa personnalité, de sa culture, de son histoire, qui l'a fait briller dans le monde, que chacun dans ce vaste monde rêvait de pouvoir apprendre un jour, pour dire son amour à la vie, à sa femme, à son pays, à lui-même, j'ai nommé le français, cette langue royale.

Boualem Sansal

SÉMINAIRE DE LA LIGUE VAUDOISE 2022

Café du Vieux-Lausanne, 3^e étage
Rue Pierre-Viret 6, Lausanne



2044: UN MILLION DE VAUDOIS

MERCREDI 2 novembre à 20h

MICHEL PAHUD (Ligue vaudoise)

Jalons pour l'histoire de la démographie vaudoise

RETO SCHUMACHER (Etat de Vaud)

Perspectives démographiques vaudoises à l'horizon 2050

MERCREDI 9 novembre à 20h

LIONEL HORT (Ligue vaudoise)

Les avis des partis

PHILIPPE LEUBA (ancien conseiller d'Etat)

Croissez et multipliez! Quelle maîtrise pour la démographie cantonale?

MERCREDI 16 novembre à 20h

OLIVIER DELACRÉTAZ (Ligue vaudoise)

Le Vaudois nouveau arrive

FELICIEN MONNIER (Ligue vaudoise)

Le Pays et les institutions face au million

Modération: BENOÎT DE MESTRAL

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.

COMME UN OBSCUR DÉSIR DE GUERRE

Au tout début des hostilités, il y avait un but logique, territorial et politique, dans la volonté du président Poutine de secourir les russophones maltraités par le régime de Kiev et de remplacer le président Zelenski par un gouvernement favorable à la Russie. Il n'était pas moins logique que le président Zelenski prenne les armes contre l'envahisseur. C'était, si l'on ose dire, une guerre traditionnelle.

Mais cette guerre est rapidement devenue autonome. Elle suit son propre chemin, se nourrissant de chaque nouvelle bombe, de chaque nouvelle déclaration belliqueuse. Et c'est elle qui, depuis plusieurs mois, oriente les volontés des protagonistes et dicte aux deux camps les modalités de son déroulement.

Le président Poutine n'a pas pu réitérer l'opération-éclair qui lui avait réussi en Crimée. Mal formée, mal suivie par l'intendance, mal commandée à tous les échelons, son armée se heurte à une armée efficace et bien équipée par l'Occident. Les Russes sont contraints de reculer. La réponse poutinienne, absurde-ment logique, est de mobiliser 300'000 réservistes russes, tout en évoquant la possibilité d'un recours au nucléaire. L'Espagnol Josep Borrell, haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, rétorque en annonçant de nouvelles sanctions.

Le président Zelenski souffle en continu sur le brasier, vêtu en soldat, figure romantique présente sur tous

les écrans, célébrant chaque avancée de l'armée ukrainienne, dénonçant chaque crime de guerre des soldats russes, culpabilisant brutalement les Européens qui ne lui fournissent pas assez d'armes et d'argent, exigeant d'ores et déjà la mise en place d'un tribunal international. Proclamant que la guerre durera jusqu'à la reconquête complète de la Crimée, il demande que l'Ukraine adhère sans délai à l'Union européenne et à l'OTAN, ce qui impliquerait l'entrée en guerre déclarée de ces deux organisations, avec le risque d'une extension indéfinie du conflit. Il s'en moque, apparemment.

Chacun brûle ses vaisseaux, de manière à s'empêcher tout retour en arrière.

Sa communication profite évidemment de la complaisance de la plupart des médias, mais aussi du fait que la guerre russo-ukrainienne fait elle-même partie d'opérations géo-politiques plus ambitieuses, pour lesquelles il joue le rôle d'un agitateur utile.

Les Etats-Unis recourent à leur rhétorique morale habituelle. Le président Biden traite le président russe de « tueur » et de « criminel de guerre », de manière à rendre la diplomatie impossible et le conflit irréversible.

La perspective des Occidentaux pour la Russie est celle du président Zelenski, une reddition sans condition. Pas de

pourparlers, pas d'armistice, pas de paix des braves. Le Tribunal international pour la Russie est en gestation, qui condamnera exemplairement l'agresseur, lui imposera un tribut écrasant pour le vassaliser durablement. Peut-être qu'il décrètera un désarmement de la Russie, voire un démembrement. C'est en tout cas ce que le président Biden déclarait en avril: *Nous voulons voir la Russie s'affaiblir au point de ne plus pouvoir faire les choses qu'elle a faites en envahissant l'Ukraine.* La perspective d'une telle humiliation n'est pas de nature à précipiter la fin des combats.

L'Union européenne prend sanctions sur sanctions, sans se préoccuper des retombées sur les populations des Etats membres. L'idée de manœuvre, non dépourvue de cynisme, est de rendre la situation de la population russe assez insupportable pour qu'elle se rebelle et remplace le président actuel par un démocrate à l'occidentale. Et si ce successeur n'était pas le démocrate espéré? Et si c'était un idéologue de la jeune garde, nationaliste, revanchard et adepte du nucléaire? On se bouche les yeux et les oreilles, et on fonce.

Kherson, Zaporijia, Lougansk et Donetsk votent à une majorité stalinienne leur rattachement à la Russie, que le président Poutine officialise immédiatement, avec l'approbation de la Corée du Nord. Les Etats européens affirment qu'ils ne reconnaîtront « jamais » cette modification de frontières.

Chaque camp surenchérit, en se justifiant par le surenchérissement de l'autre.

Chacun brûle ses vaisseaux, de manière à s'empêcher tout retour en arrière.

Le Conseil fédéral condamne à son tour les référendums d'autodétermination. Il n'y a désormais plus d'Etat neutre qui rappellerait cette évidence que plus les moyens sont dévastateurs et plus il convient de sous-enchérir plutôt que d'en rajouter.

Le désordre de la guerre se prolonge dans les têtes. Même si l'on ne désire pas explicitement une aggravation de la guerre, on s'habitue passivement à l'idée. Et on finit par l'attendre, voire la désirer. Peut-être parce qu'on croit que la guerre est plus simple à vivre que la paix quotidienne avec toutes ses complications, ses opacités et ses incertitudes. Ou peut-être parce qu'on pense pouvoir en finir une bonne fois pour toutes avec le mal: vieille tentation de « la der des der »!

Tout se passe comme si, tout au fond d'eux-mêmes, dans cette obscurité où la raison et même les sentiments n'ont pas leur place, les peuples, et plus encore leurs chefs, en avaient assez de la paix. La paix entre les nations, on le sait, n'est jamais qu'un équilibre précaire. Peut-être que cet équilibre contraignait depuis trop longtemps les nations européennes à refouler trop de pulsions animales élémentaires, et que le conflit ukrainien a fourni à cette partie souterraine de nos sociétés une occasion de sortir au grand jour et de prendre la direction des opérations.

Olivier Delacrétaiz

UN MAÎTRE ET UN DIEU

La Ligue vaudoise n'a aucune visée séparatiste. Le Pays de Vaud veut vivre de façon autonome dans la Confédération helvétique. Le problème est que, comme souvent, *des voix s'élèvent* pour que la Suisse se soumette à des maîtres étrangers, l'OTAN et l'Union européenne, et à une déesse nouvelle, *Gaïa*, unie à l'idole arc-en-ciel *Diversité*.

Quelques articles récents ont attiré notre attention sur le fait que les *chercheurs* de l'intelligentsia dominante considèrent l'Amérique communautariste des Démocrates de Joe Biden comme le meilleur maître.

La Première Guerre mondiale a affaibli la France et l'Empire britannique tandis que la Seconde saignait l'Allemagne et la Russie. Par l'intermédiaire de l'*Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*, l'Amérique, première puissance mondiale, tient en laisse la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre, la Turquie et les pays de l'ex-bloc soviétique, entre autres. L'Australie, le Canada, le Japon, la Corée du Sud sont aussi liés aux Etats-Unis. Cet ensemble constitue l'*Occident* qui prétend aujourd'hui défendre l'Ukraine contre Poutine.

Selon Lars-Erik Cederman, chercheur spécialisé dans les conflits à l'EPFZ, binational suisse et suédois, interrogé par *Migros Magazine* du 5 septembre, *ce sont la démocratie, l'Etat de droit, la liberté, la paix et les idéaux des Lumières qui sont en jeu.* Le rôle des Etats-Unis consiste à faire respecter *nos valeurs démocratiques.* Cependant le chercheur est embarrassé. L'Amérique de Biden est minée, selon Cederman,

par une crise intérieure, *la plus grande menace pour notre sécurité [...] La plus puissante et la plus ancienne démocratie du monde ne maîtrise pas ses ennemis dans son propre pays. Les membres du Parti républicain se moquent que leur président ait tenté un coup d'Etat à la fin de son mandat.* Les Républicains pourraient reprendre la *Maison Blanche en 2024.* Le front contre la Russie et les autocraties s'effondrerait; les Etats-Unis sous la direction de Trump ou de DeSantis *se retireraient peut-être de l'OTAN.* L'Europe, toujours selon Cederman, *devrait se préparer à assurer sa propre sécurité face au nouveau tsar Poutine.* Le chercheur se réjouit que *l'Occident ait été uni et déterminé pour défendre l'Ukraine* et que l'Allemagne veuille investir cent milliards afin de rebâtir une armée, car *nous nous sommes bercés d'une fausse sécurité.*

Comment la Suisse devrait-elle alors se comporter? La neutralité est-elle utile? Cederman répond: *Celle-ci fonctionne seulement si on l'interprète de manière aussi flexible que le fait actuellement le Conseil fédéral, mais la Suède et la Finlande sont déjà plus avancées et souhaitent intégrer l'OTAN.* Il faut *un changement radical de mentalité.* Cederman constate avec plaisir que *certains conservateurs pourraient au moins envisager un rapprochement avec l'OTAN [...] la Suisse serait intégrée dans une stratégie de défense commune du continent. Une meilleure relation avec l'UE serait également utile.*

Relativement à la neutralité, Cederman juge que le parti *Vertlibéral* a une

position constructive. Le PS le déçoit à cause de son *nombrilisme syndical populiste, juste pour quelques sous.* Quant à la forme très traditionnelle de neutralité défendue par l'UDC, Cederman dit: *Monsieur Blocher vit dans le mauvais siècle. Ses conceptions sont nuisibles à l'économie et à la place financière [...] la notion de neutralité a toujours évolué, elle n'est pas sacrée [...] le type de populisme que l'UDC pratique fait en réalité partie du problème [...] Nous avons des ennemis extérieurs, mais aussi des ennemis intérieurs. Nous gagnerons contre les autocrates en veillant à ce que la vie dans notre partie du monde soit plus attrayante que dans les Etats autoritaires. Nous resterons alors un modèle désirable pour les gens de là-bas aussi.*

Dans le *Figaro* du 15 septembre, Frédéric Encel, docteur en géopolitique, se montre plus confiant. Selon lui, l'Amérique *ne décline pas.* En Ukraine et à Taïwan, *elle démontre un engagement très ferme et accroît le nombre de ses alliés.* Quant à l'Europe, *elle réorganise avec rapidité ses réseaux d'approvisionnement et renforce sa solidarité énergétique.* Oui, l'Amérique est divisée à cause du *déclassement voire la désespérance des classes moyennes et populaires blanches, on peut s'inquiéter pour la paix civile, mais Joe Biden est en train de s'affirmer comme un président déterminé tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. De l'Europe, l'Afrique ou l'Amérique latine, je ne sache pas que beaucoup de gens cherchent à s'exiler en Chine ou en Russie,* affirme le politologue français.

Même son de cloche dans *24 heures* du 26 septembre où Dominique Rey-

nié, professeur à Sciences Po, affiche son optimisme: même une populiste comme Giorgia Meloni est *pro-européenne et pro-atlantiste [...]* Elle n'a plus d'options aventureuses à cause de la dépendance de l'Italie à la Banque centrale européenne. L'Amérique nous a sauvés entre 1941 et 1945. Elle nous sauvera encore. L'URSS n'aurait pas gagné la guerre sans les milliards du prêt-bail américain – rappelons cependant à M. Reynié que les pertes en hommes de l'URSS représentèrent 88 % des pertes alliées en Europe (2,2 % pour les Etats-Unis...).

Le 23 août, *24 heures* célébrait la première ministre finlandaise, Sanna Marin, élevée *au sein d'une famille arc-en-ciel,* proie des internautes populistes pour s'être montrée en train de festoyer. Le quotidien nous apprenait que le *Centre d'excellence de communication stratégique de l'OTAN* considérait l'ampleur des attaques contre Mme Marin *comme une menace contre la démocratie.* Il est vrai qu'elle venait de proposer l'adhésion de la Finlande à l'OTAN.

La Ligue vaudoise ne s'enthousiasme pas pour ce projet d'« adaptation » et de « rapprochement ». Nous défendrons une autre conception de la neutralité, insistant sur la contribution de celle-ci à l'unité de la Confédération et à sa survie. A quoi bon se défendre si on n'existe plus?

Ni nouveau dieu, ni maître, que celui-ci soit russe, chinois ou américain.

Jacques Perrin

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

La hausse des prix de l'électricité sur le marché libre pose de sérieux problèmes. *24 heures*, dans ses éditions du 9 septembre et du 3 octobre, a présenté le cas de Saint-Prex, confrontée à une hausse de 1600% pour ses besoins communaux. Des PME sont menacées d'augmentations du même ordre, pour beaucoup avec un risque existentiel majeur. Comment en est-on arrivé là? Que va-t-il se passer? Que faire pour éviter des faillites en cascade?

La LApEl (Loi sur l'approvisionnement en électricité) de 2007 et son ordonnance d'application OApEl imposent de séparer la prestation de distribution (l'infrastructure nécessaire pour amener le courant chez le client) de la composante énergétique. La tarification de la distribution est strictement contrôlée afin d'empêcher les distributeurs de profiter de leur monopole technique. A ces tarifs fixés annuellement s'ajoutent diverses taxes fédérales, cantonales, voire communales. Quoique à l'abri des mouvements spéculatifs, ces tarifs peuvent varier d'un distributeur à l'autre selon les coûts effectifs nécessaires pour l'entretien ou l'extension de son réseau et selon les taxes locales.

La LApEl répondait à la volonté de libéraliser totalement l'accès au marché pour la part énergétique. L'objectif n'est à ce jour que partiellement atteint, puisque seuls les grands consommateurs ont accès au marché libre. Les petits consommateurs restent aujourd'hui captifs de leur distributeur.

Le prix de l'énergie fournie aux clients captifs est lui aussi régulé. Il est la

moyenne pondérée du prix de revient du courant produit par le distributeur et du prix d'achat du complément acquis sur le marché libre pour honorer la fourniture à ses clients. L'affaire se complique avec la possibilité d'achats à terme: le distributeur procède en général à des acquisitions anticipées de tranches (définies au quart d'heure) afin de couvrir les besoins de sa clientèle, besoins dont le pronostic s'affine à l'approche de la date de consommation. Les distributeurs ont en général acquis plus de 90% des besoins pour le mois courant et autour de 80% à l'horizon d'un an, complétant leurs achats au fur et à mesure des

Des allers et retours entre système monopolistique et marché libre ne sont pas admissibles.

imprévus de consommation et de leur production propre. Le prix dit «spot» correspond au tarif pour les achats de dernière minute nécessaires pour équilibrer besoins et fourniture.

Selon la LApEl, on est grand consommateur à partir d'un emploi annuel de 100 MWh. Ce seuil reste modeste car il correspond à une PME dont l'atelier occupe cinq à dix personnes. Ces consommateurs peuvent décider de renoncer, mais de manière irréversible, à leur statut de clients captifs pour conduire leur propre stratégie d'achat sur le marché libre. Dans les faits, seules quelques grandes entreprises assument seules le trading de leur électricité à l'international. Les autres consomma-

teurs libres continuent généralement à confier cette activité à un distributeur suisse, qui leur propose des contrats par tranches annuelles ou biennales à tarif fixe. Le distributeur n'est toutefois qu'un intermédiaire commercial parmi d'autres, libre des contraintes tarifaires applicables aux clients captifs.

Depuis plusieurs années, les tarifs sur le marché libre étaient inférieurs aux coûts de production indigène. Ceci a motivé nombre de PME à faire le pas vers le marché libre. Alors que les coûts de la production indigène étaient facturés aux consommateurs captifs, les distributeurs suisses ont offert aux consommateurs libres des tarifs très bas, alignés sur ceux du marché européen.

En Europe, environ 20% de l'électricité sont produits à partir de gaz. Ceci correspond grosso modo à la part du courant non réservée par des achats anticipés. L'annonce d'une possible pénurie de gaz liée à la crise ukrainienne implique donc une incertitude presque totale sur la fourniture de cette dernière tranche électrique. Le prix spot a donc explosé, grimant à plus de 1,15 franc le kWh à mi-août. A l'exemple de Saint-Prex, les clients soumis à ce moment à une échéance de contrat ont ainsi reçu des offres de renouvellement à des tarifs stratosphériques. Il a suffi de la promesse de redémarrage d'une centrale nucléaire française pour faire retomber le kWh à 62 centimes.

Le prix spot qui affole les médias n'est donc pas le prix auquel les clients captifs, ménages en tête, vont devoir payer leur électricité l'année prochaine. La hausse des tarifs sera tout de même substantielle, malgré les achats anticipés et la production indigène dont le prix de revient n'a pas changé. Si la hausse n'est pas uniforme sur tout le territoire suisse, c'est qu'elle dépend de la capacité de production indigène du distributeur local et de ses talents dans le trading. C'est de ces mêmes talents que vont dépendre les tarifs 2024 et 2025, car l'achat de tranches de consommation pour les années à venir a déjà commencé.

La situation est autrement plus problématique pour les consommateurs qui ont opté pour le marché libre. La plupart n'ont pas l'expérience pour mener une stratégie d'achats autonome et les offres des distributeurs indigènes leur font porter l'entier du risque tarifaire. Actuellement, la seule option est la fuite en avant, consistant en des contrats d'approvisionnement renouvelés à très court terme, dans l'espoir d'une dégrèvement des tarifs à plus long terme.

Que faire pour éviter trop de faillites et de casse économique?

Sur le plan européen, une certaine régulation des tarifs sur le marché libre est souhaitable: ceci peut se faire par des fermetures imposées de la bourse d'échange lorsque les tarifs sortent d'une fourchette raisonnable, ou par l'imposition de plafonds tarifaires.

En Suisse, faut-il permettre aux consommateurs libres de redevenir captifs? Ceci n'ira pas sans fâcher les ménages et autres usagers captifs. Ces derniers ont assumé le coût de la production indigène lorsqu'elle n'était pas compétitive et ils devraient, maintenant que cette production est la plus avantageuse, en partager le bénéfice d'usage avec ceux qui ont précisément décidé de se soustraire aux contraintes du marché indigène.

Des allers et retours des gros consommateurs entre système monopolistique et marché libre ne sont en aucun cas admissibles. Nous plaçons donc pour une modification de la LApEl destinée à mettre fin à la libéralisation et à imposer le retour de tous les consommateurs libres dans la communauté des clients captifs. Afin de limiter l'impact tarifaire de ce retour pour les anciens clients captifs, nous proposons l'instauration d'un mécanisme temporaire de compensation à leur profit: ils verraient leurs tarifs diminués de 4 à 5 centimes/kWh pendant cinq ans, le manque à gagner étant compensé par une hausse sur la même durée de la facture des anciens consommateurs libres.

Cédric Cossy

LA BARRE EST RIGIDE

Chacun connaît la caricature d'un règlement d'entreprise qui commence ainsi:

Article premier. Le chef a raison.

Article 2. Le chef a toujours raison.

Chez nous, en matière scolaire, il en va de même: le Département a toujours raison. Cette maxime séculaire a trouvé récemment une nouvelle application dans un cas narré par *24 heures* et qui n'est pas sans nous toucher.

Un enfant souffre de multiples troubles dysfonctionnels (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe), mais il est à haut potentiel dans certains domaines, tout en accumulant les retards dans d'autres matières. Il a bénéficié de nombreux appuis éducatifs et thérapeutiques, mais sans succès. L'idéal serait qu'il appartienne à deux classes de niveaux différents selon qu'il s'agit de branches scientifiques ou linguistiques, mais cela pose des problèmes logistiques insurmontables. Finalement, il a été placé dans une classe d'enseignement spécialisé, mais il y est en total décalage avec les autres élèves, notamment parce qu'il

excelle dans les disciplines scientifiques, et se fait rejeter par ses camarades. Sa psychologue certifie qu'il ne peut pas y rester sans risque.

Les parents entendent parler d'une école privée qui accueille ce genre d'enfants; leur fils y fait un stage, qui se déroule bien. Ils demandent alors à l'école publique une attestation selon laquelle elle n'est pas en mesure de fournir une prise en charge adéquate, qui ouvrirait le droit à une déduction d'impôt pour tenir compte des frais d'écolage. Refus du Département, qui prétend – contre l'évidence – que l'école officielle offre toujours une solution; quant au maintien de prestations telles que la logopédie ou la psychomotricité, la loi l'exclut quand l'enfant fréquente une école privée.

Selon ce que rapporte le quotidien, on voit que tout a été tenté dans le cadre de l'école publique, en vain. On voit aussi que les parents, qui reconnaissent les efforts de l'enseignement officiel, ne demandent qu'une attestation, alors qu'un tel cas justifierait l'institution du bon scolaire! Le refus de l'administration pourrait s'expliquer par l'idéologie de l'école à 360°, qui nie les différences présentées comme des discriminations. L'esprit *woke* doublerait-il le traditionnel autoritarisme du Département?

L'enfant a commencé la nouvelle année scolaire en école privée. En même temps, un nouveau chef a pris la barre de la Barre. Le temps de la rigidité touche-t-il à sa fin?

Jean-François Cavin

LA NATION

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

† DANIEL HESSLER

Daniel Hessler s'est éteint brusquement, le 16 septembre 2022, à son domicile de Lutry.

Enfant d'Orbe, Daniel Hessler a obtenu sa maturité au Gymnase de la Cité en 1965, puis son diplôme de médecine à l'Université de Lausanne en 1972. Il a passé près de cinquante ans à soigner son prochain, principalement dans le Canton de Vaud, en sa qualité d'urologue.

De son union avec Laurence, Française d'Algérie devenue très vaudoise, sont nés trois enfants.

Les proches et les patients de Daniel Hessler garderont le souvenir du «bon docteur» – dont il était l'archétype. Ils se souviendront de son humour et de sa pudeur – qualités qu'il savait accorder

mieux que quiconque. Tous se souviendront aussi de sa longue silhouette et de son inamovible moustache.

Le Canton perd un médecin dévoué jusqu'au sacerdoce. La Ligue vaudoise perd un ami de longue date, lecteur assidu de *La Nation*.

De notre journal, Daniel m'avait dit il y a longtemps, en tortillant sa moustache, «qu'il en appréciait la modération». Ma mâchoire de jeune rédacteur s'était brièvement contractée. Son œil rieur avait brillé. J'avais été obligé de rire.

Nous honorerons la mémoire de Daniel Hessler et présentons nos condoléances à sa famille.

PFV

ENTRETIENS DU MERCREDI

Dernier rendez-vous avant les vacances:

12 octobre : **Combats syndicaux actuels dans le Canton**
Avec M. Arnaud Bouverat

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis